Résumé des coprésidents

Réunion du Comité du Fonds pour des technologies propres (CTF)

Washington

15 décembre 2017

Coprésidents

Mme Ludmila Vidigal Silva (Brésil) Mme Katie Berg (États-Unis)

#### POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE

- 1. La réunion du Comité du CTF a été ouverte par la chargée de programme des FIC, Mme Mafalda Duarte.
- 2. Conformément aux dispositions du paragraphe 24 du Règlement intérieur des réunions du Comité du CTF, le comité élit parmi ses membres un représentant d'un pays bénéficiaire admissible et un représentant d'un pays contributeur comme coprésidents du comité pour une période de 18 mois.
- 3. Les pays bénéficiaires admissibles ont élu Mme Ludmila Vidigal Silva (Brésil) comme représentante des pays bénéficiaires admissibles. Les pays contributeurs ont élu Mme Katie Berg (États-Unis) pour représenter les pays contributeurs à cette réunion, étant entendu qu'ils peuvent élire un coprésident différent pour les réunions suivantes.

#### POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Les membres du Comité du CTF adoptent l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote CTF/TFC.20/1/Rev.1.

# POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL ET RAPPORT SUR LES RESULTATS DU CTF

- 5. Le Comité du CTF a examiné le document CTF/TFC.20/3/Rev.1, intitulé Rapport d'activité semestriel du CTF et le document CTF/TFC.20/4/Rev.1, intitulé Rapport sur les résultats du CTF, et se félicite des progrès accomplis dans le cadre des travaux du CTF et dans la mise en œuvre d'activités financées par le CTF et porteuses de résultats sur le terrain.
- 6. Le Comité note que le CTF a aidé les pays en développement à mettre en œuvre des mesures d'atténuation et reconnaît que le CTF est en mesure d'obtenir et de mobiliser des ressources supplémentaires. Le Comité prend également note des récentes distinctions et récompenses mondiales reçues par les projets du CTF. Le Comité invite l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, à préparer une analyse présentant les résultats obtenus et les enseignements tirés jusqu'à présent par le CTF.
- 7. Le Comité apprécie l'analyse effectuée par l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec les BMD et l'Administrateur, sur la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets, les rapports sur l'évolution du portefeuille, le cofinancement et les décaissements. Le Comité demande à l'Unité administrative des FIC d'inclure dans les prochains rapports d'activité et sur les résultats du CTF un résumé des évaluations de l'exposition aux risques liés au CTF, qui figure actuellement dans les rapports conjoints sur les risques du CTF et du SCF.

- 8. Le Comité demande à l'Unité administrative des FIC et aux BMD de continuer à surveiller les projets et les programmes pour lesquels un financement du CTF a été approuvé conformément à la politique relative à l'annulation des projets, dans le but d'identifier les projets et les sous-projets à l'arrêt dans le cadre des programmes et les montants de ressources qui pourraient être affectés à de futurs programmes du CTF.
- 9. Le Comité encourage les BMD à fournir régulièrement et en temps voulu des rapports d'achèvement des projets à l'Unité administrative des FIC au fur et à mesure que les projets du portefeuille atteignent ce stade. Le Comité note que ces rapports peuvent être présentés par les BMD dans le cadre des rapports annuels réguliers sur les résultats.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION RELATIVE AU DPSP III DU CTF

- 10. Le Comité du CTF a examiné le document CTF/TFC.20/5, intitulé *Proposition relative au DPSP III du CTF*, portant sur la programmation des ressources restantes du CTF, et note avec satisfaction le travail accompli par l'Unité administrative des FIC et les BMD et approuve la proposition comme base pour la poursuite des activités prévues au titre des trois guichets de financement suivants :
  - i. Efficacité énergétique ;
  - ii. Énergies renouvelables plus ; et
  - iii. Transports durables.
- 11. Le Comité demande que les réserves de projets validées et en attente soient fusionnées en une seule réserve indicative de projets et de programmes dans le cadre du DPSP III et note que d'autres projets et programmes peuvent être ajoutés à la réserve indicative.
- 12. Conscient que les affectations de ressources entre les trois guichets de financement sont de nature indicative, le Comité consent à ce qu'un montant maximal de 520 millions de dollars soit mis à disposition pour financer les activités au titre du DPSP III. Chaque projet et programme dans le cadre du DPSP III sera approuvé par le Comité au cas par cas et cette approbation restera subordonnée à la disponibilité de fonds dans le Fonds fiduciaire du CTF.
- 13. Si une proposition de projet ou de programme prévoit des activités dans un pays présentant un risque modéré ou élevé de surendettement, il est demandé à la BMD d'effectuer une analyse macroéconomique afin d'évaluer la possibilité que le projet ou le programme du CTF ait un impact sur la viabilité de la dette du pays. Cette analyse devrait être jointe sous forme d'annexe au moment où la proposition de projet ou de programme est soumise pour approbation en vue de l'obtention d'un financement du CTF. En ce qui concerne les projets ou programmes du secteur public, les BMD sont priées d'inclure dans la proposition une analyse de la manière dont ces projets et/ou programmes facilitent l'investissement privé.

- 14. Le Comité demande aux BMD concernées d'inclure une analyse détaillée de la manière dont les propositions respectent les principes de concessionnalité minimale ainsi que de l'alignement sur les principes de financement mixte adoptés récemment par les BMD et d'autres institutions de financement du développement.
- 15. Pour les activités relevant des trois guichets de financement, le Comité convient en outre d'une date cible pour la présentation des propositions de projets/programmes au Comité pour approbation au plus tard le 31 décembre 2018. Dans des cas exceptionnels, le Comité peut accepter d'examiner les propositions soumises après le 31 décembre 2018, mais en aucun cas des propositions ne seront acceptées au-delà du 31 mars 2019.
- 16. En outre, le Comité note avec satisfaction le travail accompli par l'Unité administrative des FIC et les BMD dans le cadre du Mécanisme d'aide du développement des entreprises (BDF) en tant que composante du DPSP III et demande que l'Unité administrative des FIC soumette par courrier une proposition révisée exposant la raison d'être du BDF à l'approbation du Comité d'ici au 28 février 2018. Dans le cadre de cette proposition, le Comité demande au Comité des BMD de transmettre une liste des projets/programmes prévus sollicitant des financements pour la préparation de projets.
- 17. Alors que le CTF continue d'étendre ses activités, le Comité demande à l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec l'Administrateur et les BMD, d'évaluer la répartition des coûts administratifs entre le SCF et le CTF.

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

18. Le représentant du Royaume-Uni a noté les progrès accomplis depuis la réunion du Comité du CTF de juin 2017 dans le cadre des travaux techniques liés au CTF 2.0 et le fait que les membres du Comité du CTF ont maintenant reçu une proposition technique complète que le Comité pourra, espérons-le, examiner et décider dès que possible.

### POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE

19. La réunion a été déclarée close le vendredi 15 décembre 2017.